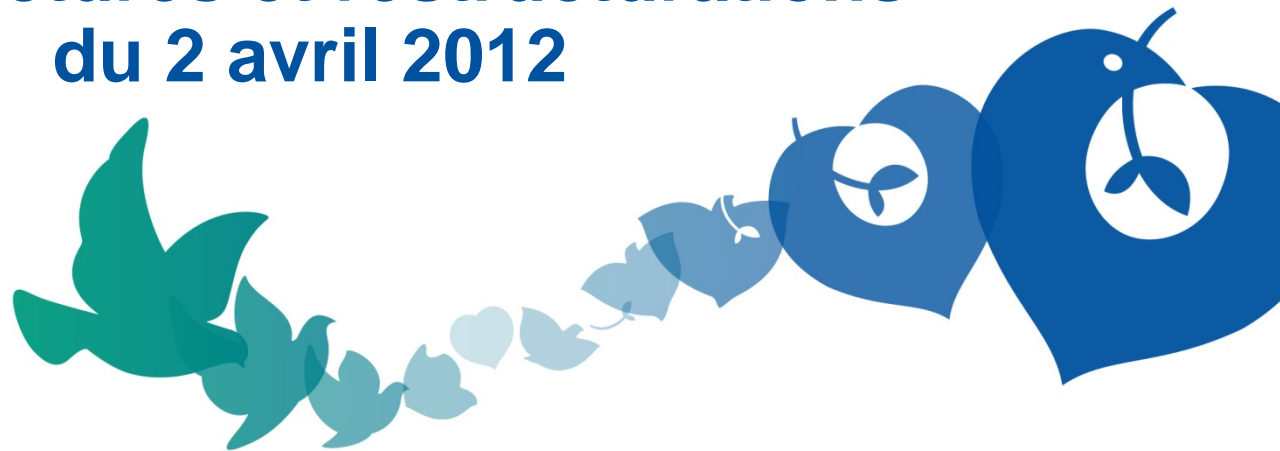


CME du 10 avril 2012

**Sous-commission
des structures et restructurations
du 2 avril 2012**



1- Structures

2- Contrats de pôles

Hôpital San Salvador Réorganisation en un pôle clinique unique

Hôpital San Salvador

- **Regroupement des 2 pôles polyhandicap adultes et enfants en un pôle**
 - Cohérence des prises en charge
 - Qualité des pratiques
 - Continuité des soins
 - Lisibilité de la gouvernance

Groupe Hospitalier Henri Mondor
Création d'une fédération Médicale
Interhospitalière de chirurgie digestive
avec le CH de Créteil (CHIC)

Fédération médicale Interhospitalière de chirurgie digestive

- La FMIH a vocation à être intégrée au futur Groupement de coopération sanitaire créé entre le GH Mondor et le CHIC en juillet 2012, en remplacement du SIH existant
- Objectifs et missions de la FMIH :
 - Assurer une coordination inter hospitalière (Pr AZOULAY)
 - Dans le cadre du maintien de 2 services de chirurgie digestive
 - Améliorer l'ancrage territorial sur le Val de Marne et diminuer les fuites de patients
 - Organiser une complémentarité des filières de soins :
 - Chirurgie digestive et hépatique lourde sur le GH H. Mondor
 - Chirurgie digestive ambulatoire et sans recours prévisible à la réanimation sur le CHIC
 - Mise en commun de la permanence des soins
 - Universitarisation du service de chirurgie digestive du CHIC

Fédération médicale Interhospitalière de chirurgie digestive

- Dans un cadre de coopération élargi entre les 2 établissements (accueil des urgences, urologie, plateau technique...)
- Observations de la CSR :
 - Projet positif pour le GH dans le cadre du territoire 94, conforme aux orientations régionales
 - La CSR souhaite un retour d'expérience et un bilan d'activité dans un an
 - Point d'attention sur l'organisation des activités d'oncologie et de radiothérapie
- Convention de GCS CHIC/ GH H. Mondor : prochainement soumise à la CSR

Examen des contrats de pôle

Contrats de pôles GH HU Paris Centre (CCH HTD)

- 10 contrats
 - 8 contrats vus
 - 2 en attente des contrats :
 - Imagerie
 - Recherche clinique et Santé publique
- Avis favorable du président de la CMEL
- Observations de la CSR :
 - Pas de remarques particulières sur 8 contrats

Contrats de pôles du GH HU Est Parisien

- **15 contrats**
- **Avis favorable du président de la CMEL**
- **Observations de la CSR :**
 - Pas d'observations particulières

Contrats de pôles du GH Henri Mondor

- **12 contrats**
- **Avis favorable du président de la CMEL**
- **Observations de la CSR :**
 - Pas d'observations particulières concernant les contrats du GH

Contrats de pôles hors GH San Salvador

- 1 contrat de pôle (conforme à la nouvelle organisation polaire)
- Avis favorable du président de la CMEL
- Observations de la CSR du 2 avril 2012 :
 - Le contrat doit être conforme au nouveau contrat type institutionnel (préambule et article 7)
 - La participation aux gardes est obligatoire et non facultative
 - L'âge et le poids moyens des enfants trachéo ventilés sont à préciser afin d'assurer de la cohérence avec la formation des médecins les prenant en charge
 - Le nombre de lits souhaité pour les trachéo-ventilés (5 lits pour les adultes et 4 pour les enfants soit 9 lits supplémentaires doit être mis en accord avec les orientations de l'ARS PACA et l'organisation médicale et paramédicale